REVUE DE PRESSE

Mardi 24 avril 2018

L'infographie

Les Français passent de plus en plus de temps avec leur smartphone

Ce que vous faites chaque jour

Ce que vous faites chaque semaine

Météo	63%	Actualité, résultats sportifs	48%
Agenda	60%	Musique, radio	47%
Plans, GPS	58%	Réveil	46%
Messagerie instantanée	58%	Comptes bancaires	32%

Votre opinion sur les smartphones

Les principaux inconvénients

INFOGRAPHIE C.L.

Source : UFC Que Choisir. Enquête réalisée en février 2018 auprès de 4242 abonnés à la newsletter de l'association

■ 25% des utilisateurs envisagent de supprimer leur compte Facebook selon un récent sondage
■ Des Charentais ont fait le choix de s'en éloigner ■ À ne pas diaboliser, tempère un médiateur numérique.

Ils ont décidé de claquer la porte de Facebook

> À un moment donné, c'était comme si la vie n'avait de sens qu'à travers ce qu'on postait.

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charentelibre.fr

Pour Dylan Darmostoupe, médiateur numérique à l'Espace numérique du Sud-Charente, il s'agit de comprendre comment fonctionne Facebook au lieu d'en avoir peur. Photo Renaud Joubert

Ils se sont connectés une dernière fois un jour de mars. Pour noter les dates d'anniversaire de leurs amis. Et puis ils ont désactivé leurs comptes. Alice Gasseling et Matthieu Clergeau, originaire du Ruffécois pour l'une et d'Angoulême pour l'autre, ont pris la décision de ne plus utiliser Facebook. Selfies recommencés dix fois pour être parfaits, temps perdu à «scroller», sentiment *«d'être un pion»*, *«de participer à la consommation de masse à cause de toute la publicité ciblée»*... *«À un moment donné, c'était comme si la vie n'avait de sens qu'à travers ce qu'on postait»*, dépeignent Matthieu, 27 ans, et Alice, 24 ans.
En toile de fond aussi: un malaise depuis la révélation en mars du scandale Cambridge Analytica, société liée à Donald Trump et accusée d'avoir siphonné les données personnelles de plus de 87 millions d'utilisateurs pour les exploiter à des fins politiques sans leur consentement. *«On avait pris notre décision avant, mais le scandale nous a confortés dans notre choix*, explique Alice Gasseling. *C'est après en avoir entendu parler qu'on a désactivé nos comptes.»*

«Je brouille les pistes»

Comme ce couple de Charentais, infirmier anesthésiste en formation et infirmière à l'hôpital de Poitiers, 25 % des 34 millions d'utilisateurs d'un compte Facebook en France envisagent de le supprimer. C'est ce que vient de révéler une enquête Ifop, publiée dans Le Parisien il y a quelques jours. Alors que le mouvement de désabonnement de Facebook, pointé aussi comme propagateur de "fake news" (fausses informations), prend une ampleur inédite aux États-Unis. Alice a eu le déclic en janvier: *«Ouvrir l'appli, c'était devenu plus qu'une simple habitude, je le faisais sans même m'en rendre compte, je me suis dit qu'il y avait un problème.»* Paradoxal pour elle et Matthieu qui racontent s'être retrouvés grâce au réseau social aux 2 milliards d'abonnés dans le monde.

> C'est après avoir entendu parler du scandale qu'on a désactivé nos comptes.

Autre chose qui dérange des utilisateurs de longue date: le temps passé pour peu d'efficacité et d'ouverture d'esprit. *«J'en ai conçu une lassitude: depuis deux ans, j'ai le sentiment que je n'apprends plus rien en consultant Facebook»*, assure Sébastien, 36 ans, d'Angoulême. Résultat: ce chargé de communication est retourné à s'abonner aux bons vieux flux RSS pour diversifier ses sources d'information. Il utilise aussi Instagram, Twitter surtout: *«comme il n'y a rien de personnel, ça me semble plus sympathique que Facebook.»* Mais il ne peut pas cesser complètement d'utiliser le réseau social créé en 2004 par Mark Zuckerberg: *«même si je trouve leur gestion des données personnelles assez lamentable, professionnellement, c'est indispensable.»* Même utilité pour Julien Queffelec, entrepreneur cognaçais, fabricant et télépilote de drones. Il a supprimé son compte Facebook personnel il y a près d'un an mais a conservé un profil uniquement dédié à son activité. Impossible de se passer d'une telle opportunité de toucher autant de gens. *«Dans ce sens-là, j'ai le sentiment de maîtriser, ça a une utilité, je peux créer de la proximité avec mes clients*, promet Julien Queffelec. *J'ai une boutique en ligne mais je fais parfois plus de chiffres avec Facebook.»*
Le côté personnel, par contre, avec ses *«faussetés»* et son *«égocentrisme»*, ne lui manque pas. *«Quant au fait que Facebook cherche à cibler la publicité, je le savais donc j'essaie d'être plus malin: je brouille les pistes, je "like" des trucs que je "like" pas d'habitude.»*

«Un outil formidable»

Une utilisation éclairée de Facebook, c'est ce que préconise Dylan Darmostoupe, médiateur numérique depuis quatre ans à l'Espace numérique du Sud-Charente à Montmoreau. Pour lui, pas question de jeter le réseau avec l'eau des regrets de Mark Zuckerberg devant le Congrès américain. *«Facebook et les réseaux sociaux comme Instagram, Snapchat, Twitter, LinkedIn sont des outils formidables. Ça crée du lien, du partage, de la discussion. Quand on est en recherche d'emploi, se passer de Facebook est très difficile.»* Dylan Darmostoupe, qui intervient auprès de tout jeunes scolaires comme de personnes âgées, conseille une utilisation consciente et maline du réseau, avec des règles de prudence élémentaires (ci-contre).
N'empêche. Pour Alice Gasseling et Matthieu Clergeau, c'est bien fini. Sans regret. *«C'est comme si vous étiez accro à une drogue: au début c'est dur de décrocher, mais après on se sent bien.»* Et à quoi ressemble leur vie sans post et sans like? Matthieu lit les journaux en ligne, Alice s'est débarrassée *«du stress d'attendre l'avis des autres sur nos photos.»* Surtout, ils ont plus de conversations avec leurs amis. *«Comme on n'est pas au courant tout le temps de tout ce qu'ils font, on parle, on se raconte. On a plus de choses à se dire quand on se voit.»*

Matthieu Clergeau et Alice Gasseling ont arrêté Facebook ensemble, comme on arrête la cigarette. Sans regret, assurent-ils. Photo Quentin Petit

Prendre le temps de paramétrer

Que fait Facebook de nos données personnelles? Il les vend, à des fins publicitaires. *«Quand c'est gratuit, c'est vous le produit»*, rappelle Dylan Darmostoupe. Quand on ouvre un compte sur le réseau, on consent à ses conditions générales d'utilisation. *«Toutes vos données appartiennent à Facebook.»* Jeudi dernier, le réseau a annoncé sa mise en conformité avec le réglement européen sur la protection des données personnelles qui doit entrer en vigueur le 25 mai. On voit apparaître en ce moment en se connectant sur le réseau, ou sur Messenger (la messagerie associée), un recueil de consentement, donnant la possibilité de paramétrer le degré d'utilisation de ses données personnelles. Notamment la reconnaissance faciale. Mais rien n'est fait pour simplifier la tâche: il faut bien lire et prendre le temps de décocher des cases si on ne veut pas cette fonctionnalité. Quant à maîtriser qui voit quoi de ce que l'on poste, Dylan Darmostoupe conseille de prendre la main sur ses paramètres de confidentialité et d'y accorder de la réflexion. À noter, pour ceux qui veulent tenter une alternative, l'existence de Vero, créé en 2015 et dont la popularité a explosé en février. Ce réseau social professe ne pas exploiter les données personnelles. Dans les faits, c'est plus complexe: là encore, il faut bien lire les conditions avant de s'inscrire. Quant à l'absence de publicité, revendiquée par ses créateurs, elle a une contrepartie: Vero annonce qu'il deviendra payant au-delà du million d'utilisateurs.

La phrase

«Si vous ne pensez jamais réutiliser Facebook et souhaitez effacer complètement votre compte, nous pouvons nous en charger.»

... Sachez cependant que vous ne pourrez ni réactiver votre compte ni récupérer son contenu ou ses informations. Si vous souhaitez tout de même supprimer votre compte, cliquez sur "Supprimer mon compte".» C'est le message qui s'affiche quand on demande à Facebook la suppression de son compte. Pour y arriver: cliquer en haut de votre page sur «aide rapide» (le point d'interrogation), puis taper «comment supprimer définitivement mon compte» et cliquer sur le message «faites-le nous savoir». Le réseau prévient que 90 jours peuvent être nécessaires pour effacer toutes les publications du compte. Si, dans les jours suivant la requête, l'internaute se connecte, la demande de suppression est annulée. On peut aussi seulement désactiver son compte: le journal devient invisible mais le compte peut être réactivé à tout moment.

Le chiffre

Zéro

Aucun TGV ne s'arrêtera aujourd'hui, jour de grève des cheminots, en gare d'Angoulême. 8 allers-retours Paris-Bordeaux sont cependant prévus. Selon les prévisions de trafic de la SNCF, 63% des TER Poitou-Charentes devraient circuler (trains et cars). Les deux prochains jours de cette grève par intermittence sont programmés samedi et dimanche.

Le chiffre

560

C'est le nombre de créations d'emploi en Poitou-Charentes au 4e trimestre 2017. En Charente, les effectifs salariés sont restés stables au 4e trimestre mais sont en évolution de 0,5 % sur un an, portés par les secteurs de la constrution et de l'hébergement-restauration. Le bassin d'emploi de Cognac se porte mieux (+0,9 %) que celui d'Angoulême (+0,3 % sur un an).

■ Le cliché bourgeois du cognac est trompeur: partout sur la planète, on le boit différemment ■ La preuve hier aux Abattoirs, avec une rencontre «Cognac dating».

À la chinoise ou à la russe, mille façons d'aimer le cognac

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Il est des évidences qu'il vaut mieux répéter régulièrement, c'est plus sûr. Depuis trois ans, le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) s'y emploie lors des rencontres «Cognac dating», où les producteurs ont rendez-vous avec leurs «ambassadeurs» patrons de bar, de restaurant ou de cave de la région (1). Histoire de rappeler qu'il y a des centaines de cognacs à mettre en avant, pas seulement les grandes étiquettes. Et qu'il existe presque autant de façons de les servir.

> Dans le monde, sept verres sur dix ne sont pas consommés comme digestifs.

Trente-deux maisons ont rencontré une cinquantaine de patrons de bar ou de restaurant, lors d'une variation autour des différentes manières de déguster l'eau-de-vie. Photos Quentin Petit.

«Ce n'est pas qu'un digestif, a martelé David Boileau, ambassadeur du BNIC. *Dans le monde, sept verres sur dix ne sont pas consommés comme ça.»*

Hier, le troisième «dating» du BNIC s'est concentré sur les usages des grands pays importateurs d'eau-de-vie charentaise. *«Pour encourager nos établissements à proposer quelque chose d'adapté à ces touristes quand ils viennent»*, résume le chef de La Ribaudière à Bourg-Charente, Thierry Verrat. Avec les barmen Germain Canto (Bar Louise) et Guillaume Le Dorner (Luciole), il a composé des menus au cognac, à la manière américaine, scandinave et asiatique.

Aux **États-Unis,** on boit ainsi le cognac jeune, en cocktail pour l'apéritif *«où même le repas, ça se fait»*, explique Germain Canto. L'essentiel est alors de ne pas trop sucrer le mélange. Avec des grillades, il conseille un «Old fashion»: 5 centilitres de cognac, quelques gouttes de bitter et un sirop composé d'un tiers d'eau, d'un tiers de sucre et d'un tiers de sauce goût barbecue.

«Ce n'est pas toujours la demande des clients»

En **Scandinavie**, comme en Russie et en Allemagne du Nord, *«ils boivent un shooter d'alcool et le rincent avec une bière»*, rapporte Guillaume Le Dorner. Le breuvage est jeune (VS ou VSOP), givré au congélateur et peut alors accompagner un repas à base de hareng ou d'autres spécialités nordiques. En fait, le cognac remplace l'aquavit scandinave et *«ça fonctionne très bien: ça éveille les papilles et augmente la saveur des aliments de 30 %»*, assure Thierry Verrat.

Mais les plus originaux sont les pays d'influence culinaire **chinoise,** poursuit le chef étoilé, qui revient d'un séjour au Vietnam. *«Les vins s'accordent mal avec cette cuisine, alors ils font des "fines à l'eau", comme cela existait il y a longtemps en Europe.»* Rien de plus facile: 2cl de cognac (vieux de préférence) et 10 cl d'eau donnent un mélange assez léger pour un repas et à l'arôme assez puissant pour se mêler aux épices chinoises.

Trois traditions dont la cinquantaine d'«ambassadeurs» pourra s'inspirer dès cet été... ou pas. *«Ce sont des bonnes pistes à explorer parce que même à Angoulême, le cognac est demandé,* envisage Antoine Drevon, sous-chef à La Cigogne, à Soyaux. *Ça ne me choque pas, mais je viens d'arriver dans la région.»*

«Les cocktails, ça fonctionne, note Éric Lebouc, responsable de salle à La Courtine de Cognac, plus réservé sur les autres idées. *C'est délicat quand on fait de la cuisine traditionnelle. Le changement, ce n'est pas toujours la demande des clients.»* À moins de leur répéter, tous les ans, qu'il y a d'autres goûts à explorer.

(1) Depuis 2006, le BNIC signe une convention avec des établissements «ambassadeurs» qui s'engagent à valoriser le produit. Il y en a 130 aujourd'hui.

Le cognac fait son show, en fin de semaine à Londres

Un salon du cognac organisé... par Whisky Exchange! Le premier «Cognac show» aura lieu ces vendredi et samedi à la «Bloomsbury House» de Londres. Au menu: cent cinquante cognacs à déguster, des masterclass, des accords mets-cognac et des cocktails... destinés à séduire, aussi, les amateurs de scotch. Une trentaine de maisons ont prévu de faire le déplacement. Les leaders Hennessy, Martell et Rémy Martin, mais aussi de petits producteurs. Également de la partie, Guillaume Le Dorner, à la tête du «Luciole» sur la place du Solençon, y proposera un bar éphémère.

Les sashimis se marient bien avec un cocktail au pineau et aux herbes.

Insolite
Ça ne tourne pas rond pour Intermarché

Décidément, l'enseigne Intermarché a un peu de mal avec le code de la route. Après l'incongruité relevée en août dernier à Angoulême, l'enseigne récidive à Cognac sur l'avenue de Saint-Jean-d'Angély. Le panneau qui a fleuri il y a quelques semaines propose de faire une belle entorse à la réglementation en vigueur. Alors non, on ne vous conseille pas de prendre le rond-point à l'envers... Même s'il y a une super-promo sur le Nutella. Le chemin est d'ailleurs plus court si l'on respecte le sens de circulation (Photo CL).

Le chiffre

30 Le nombre d'emplacements gratuits disponibles à la friperie des commerçants de la rue du Canton à Cognac, qui aura lieu le samedi 9 juin de 9h à 18h. Les réservations sont ouvertes au Garage Bar (05.45.36.08.84.). Tout le monde est bienvenu pour exposer, à condition de s'inscrire et d'avoir des vêtements d'occasion en bon état à vendre.

JEUNE PUBLIC

«Nino et les rêves volés» vendredi aux Abattoirs. Laure Fréjacques, Guillaume Martial et Benoît Crabos, auteurs, compositeurs et interprètes, présentent *«Nino et les rêves volés»*, un spectacle musical pour les 6 à 10 ans et plus, ce vendredi 27 avril à 19h30 aux Abattoirs de Cognac. Sur scène, les instruments et les styles musicaux se mélangent et forment un récit musical gai et vivant. Tarif: 5€.

LOISIRS

L'espace sports et loisirs de l'X'eau fermé dimanche à Châteaubernard. L'espace sports et loisirs du nouveau centre aquatique X'eau sera fermé dimanche 29 avril toute la journée, pour cause de compétition. En revanche, l'espace bien-être sera ouvert de 9h à 17h, sans interruption.

Ouverture à la location des canoës et pédalos de la base plein air de Cognac samedi. Grand Cognac informe que la base plein air André-Mermet à Cognac loue, à partir de ce samedi 28 avril, des canoës et des pédalos, de 13h à 19h, les mercredis, samedi, dimanches, ponts et jours fériés, et tous les jours pendant les vacances scolaires.

JAVREZAC

Le jardin et son environnement animent le café citoyen

De nombreux conseils pour l'environnement ont été prodigués. Photo CL

L'environnement et les subtilités des plantations pour donner un bel aspect au village, ont été les sujets principaux du café citoyen qui s'est tenu samedi à Javrezac. Une quinzaine d'habitants y ont débattu de leurs astuces pour réaliser de beaux massifs, pour économiser l'eau ou pour éviter les maladies et parasites tout en mettant en œuvre des techniques naturelles afin d'éviter toute pollution.

Joël Barilloux, qui est un fervent partisan du compost fait maison, n'hésite pas à répondre aux questions. *«Oui, on peut y mettre des coquilles d'œuf qui apportent du calcium»*, mais aussi la peau des fruits et agrumes, même avariés. *«On peut inclure des billes d'argile dans la terre pour économiser l'eau»*. Et bien d'autres conseils connus ou moins connus, comme *«intercaler des œillets d'inde entre les pieds de tomates, qui protègent des insectes nuisibles»*; planter de l'ail au pied des arbres fruitiers ou placer une bande de glu entre les branches. Pour éviter les limaces au pied des salades, *«épandre de la cendre ou de la sciure»*... Des échanges fructueux qui restent à mettre en pratique au jardin pour en constater les effets.

Les participants ravis proposent désormais de se retrouver pour aménager la prairie Saint-Ozanie, située route de Gâte-Chien, en aire de pique-nique. Une date sera arrêtée dans les meilleurs délais.

490438

COGNAC - CHÂTEAUBERNARD

Mme et M. Evelyne et Francis BOUGNOTEAU,
M. Gaël et Evelyne PÉAN, ses enfants ;
Cynthia, Candice, Justine et Mathis, ses petits-enfants ;
Quentin, Jade et Louison, ses arrière-petits-enfants,
ainsi que toute la famille
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Louis PÉAN,

retraité de Saint-Gobain,

à l'âge de 92 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 26 avril 2018, à 10 h 30, en l'église du Sacré-Cœur, suivie de l'inhumation au cimetière de Châteaubernard.
M. Louis PÉAN repose à la maison funéraire Montesquieu, à Cognac, où la famille recevra les visites le mercredi 25 avril 2018, de 15 h à 18 h.
Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques, mais M. Louis PÉAN a souhaité que vous vous unissiez à la recherche médicale pour deux associations : Solidarité Urgence et France Parkinson.
Un corbeille sera déposée à cet effet pour recueillir vos dons à la sortie de l'église.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

AML PF et Marbreries charentaises, Cognac,
Jarnac, 15, avenue Paul-Firino-Martell (ancienne rue de Pons), 05.45.82.41.05.

La loi Asile votée mais critiquée

«Un texte dangereux» et «déséquilibré»: des associations d'aide aux migrants déploraient hier l'adoption la veille par les députés du projet de loi «asile et immigration».

Présenté par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb comme un texte *«totalement équilibré qui s'aligne sur le droit européen»*, ce projet de loi *«pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie»* a été adopté dimanche soir en première lecture au terme de sept jours de vifs débats. Les Républicains et toute la gauche - socialistes, communistes et Insoumis - ont voté contre, tout comme les députés FN. Un seul député LREM a voté contre, avant d'annoncer son départ du groupe.
«Hormis de rares avancées (...), cette loi reste essentiellement tournée vers la répression et la restriction des droits des personnes étrangères», a estimé hier la Cimade. L'association d'aide aux migrants dénonce, entre autres, le *«doublement de la durée de rétention, le maintien de l'enfermement des enfants en rétention»*.
«Le texte reste déséquilibré, malgré quelques améliorations», a pour sa part jugé le responsable de France Terre d'Asile, Pierre Henry. La question *«du premier accueil n'est pas réglée, (...) des pays d'origine qui refusent de réadmettre des personnes qui sont déboutées, ou ne les reconnaissant pas comme étant leurs ressortissants n'est pas réglée»*, a estimé Pierre Henry. Au final, dit-il, *«le texte est moins mauvais à la sortie qu'à l'entrée mais ça n'est jamais que la seizième loi depuis 1981, en attendant la 17e»*.

Le doublement de la durée maximale de rétention est particulièrement critiqué par les associations d'aide aux migrants. Photo archives AFP

Asile, accueil

La ligne directrice est de réduire à six mois (contre onze environ) le délai d'instruction de la demande, recours compris. Pour cela: réduction de 120 à 90 jours du délai pour déposer une demande d'asile après l'entrée en France; notification de l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) *«par tout moyen»* (notamment électronique) et pas seulement par courrier; réduction d'un mois à 15 jours du délai de recours à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et développement des audiences par vidéo (à distance); éloignement facilité pour certaines catégories de déboutés (ressortissants de pays d'origine sûre, réexamens...).
Également, assouplissement du «délit de solidarité» pour certaines personnes venant en aide aux migrants. *«Ce n'est pas suffisant»*, a cependant estimé la présidente du Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés), Vanina Rochiccioli, jugeant vagues ses conditions d'application.
Les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu de réponse de l'OFPRA, pourront par ailleurs accéder au marché du travail dans un délai de six mois à compter de l'introduction de la demande, et non plus de neuf mois.

Immigration irrégulière

La durée maxi de la rétention administrative est portée de 45 à 90 jours (et non 135 jours, comme le voulait le gouvernement): 30 + 30 + deux fois quinze jours en cas d'obstruction à l'éloignement.
La durée de la retenue administrative passe de 16 à 24 heures pour vérifier le droit au séjour, et renforcement des pouvoirs d'investigation. La vidéo-audience est étendue pour le juge des libertés et le tribunal administratif.
Les députés avaient raboté en commission une loi facilitant le placement en rétention des «dublinés» (déjà enregistrés dans un autre pays européen), pour ramener à 15 jours (au lieu de sept) le délai de recours et encadrer les motifs de rétention.

Séjour

Le «passeport talent» est étendu à de nouvelles catégories et l'installation facilitée pour les étudiants chercheurs. Des dispositions protectrices sont prises sur le droit au séjour des victimes de violences conjugales. Enfin, un amendement «Emmaüs» a été adopté pour que ses membres puissent bénéficier du titre de séjour temporaire pour motif exceptionnel qui existe pour des personnes rendant service à la société ou en étant actif dans une association.

RÉACTIONS

Manifeste contre l'antisémitisme: procès «délirant» contre l'islam

La virulente tribune publiée dimanche dans *Le Parisien* et dénonçant *«un nouvel antisémitisme»* et appelant à expurger certains passages du Coran a provoqué l'indignation de responsables musulmans. *«Le procès injuste et délirant d'antisémitisme fait aux citoyens français de confession musulmane et à l'islam de France à travers cette tribune présente le risque patent de dresser les communautés religieuses entre elles»*, a réagi hier le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur. Le manifeste «contre le nouvel antisémitisme» pointe du doigt la *«radicalisation islamiste»* et sonne l'alarme contre une *«épuration ethnique à bas bruit»* dont serait victime la communauté juive en région parisienne. Les signataires, dont l'ancien Premier ministre Manuel Valls et l'ex-président Nicolas Sarkozy, pressent les autorités musulmanes de *«frapper d'obsolescence»* les versets du Coran qui appelleraient *«au meurtre et au châtiment des juifs, des chrétiens et des incroyants»*.

SOLIDARITÉ

65% des Français contre une 2e journée

Près de deux Français sur trois (65%) se disent opposés à la création d'une deuxième journée de solidarité pour financer les besoins en matière de dépendance, selon un sondage OpinionWay et ComdataGroup pour *Les Échos* et Radio Classique, publié hier. L'hypothèse d'un deuxième jour de solidarité, après celle instaurée en 2004, a été évoquée par la ministre de la Santé Agnès Buzyn et Emmanuel Macron comme piste parmi d'autres pour financer la prise en charge de la dépendance.

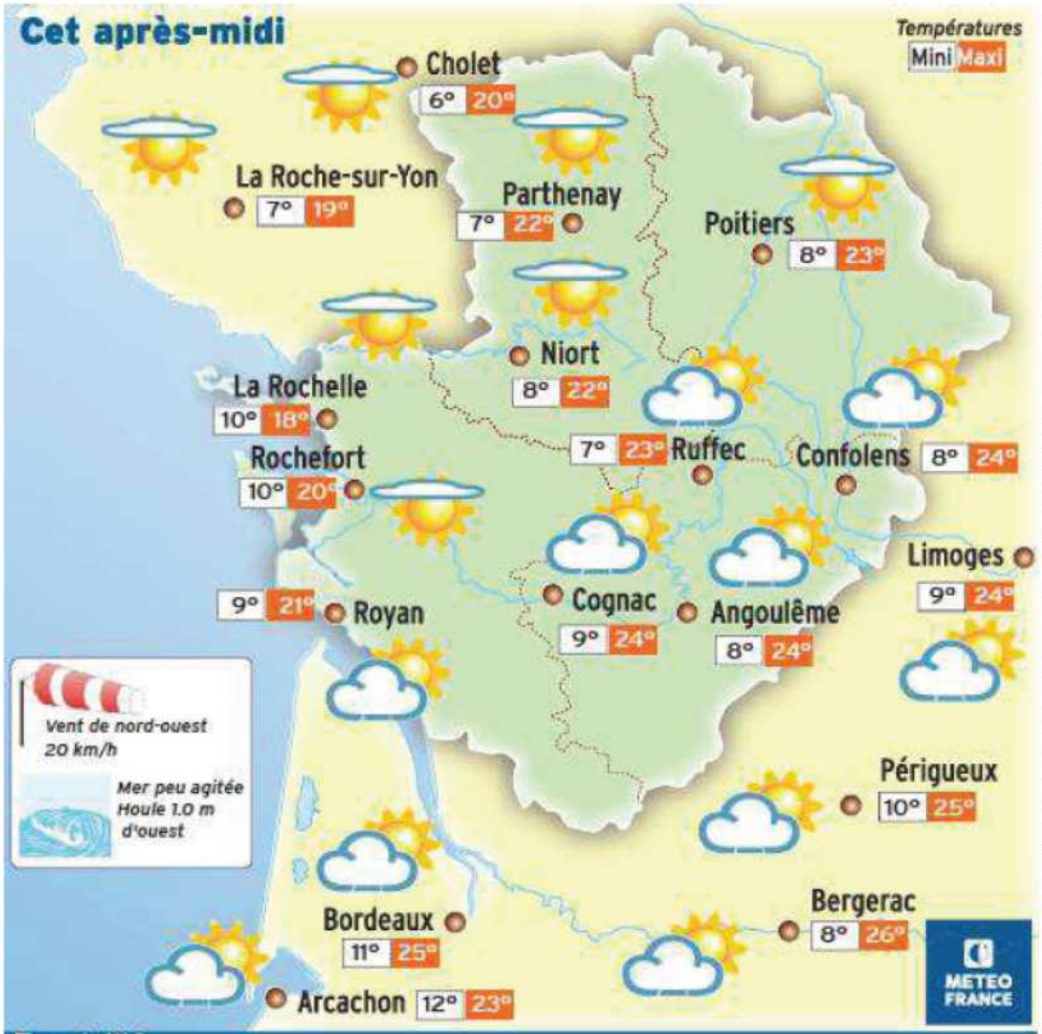

Ensoleillé.

Quelques nuages sont présents le matin, notamment sur les Charentes. Puis ils s'effacent. Et l'après-midi, le soleil brille franchement. Le vent est variable faible, de nord-ouest l'après-midi, parfois modéré sur le littoral.

Les 80 kilomètres/heure ont du mal à passer

ROUTES Annoncée le 9 janvier, la limitation à 80 km/h entrera en vigueur le 1er juillet, mais ne fait toujours pas l'unanimité au sein de la population et des élus

BENOÎT LASSERRE
b.lasserre@sudouest.fr

1 Quand le Sénat se propose de jouer les médiateurs

Souvent moqués pour la lenteur avec laquelle ils se prononcent, les sénateurs ont, en revanche, été rapides… sur la limitation de la vitesse. Rendu public jeudi, un rapport sénatorial (dont les trois auteurs sont de bannière politique différente) préconise de laisser à chaque département le soin de déterminer les portions de routes où la vitesse devra être réduite à 80 km/h.

Une proposition girondine pour répondre à une mesure gouvernementale qualifiée de « jacobine » qui, rappelons-le, fixe au 1er juillet prochain l'obligation de rouler à 80 km/heure (au lieu de 90 km/heure) sur les routes départementales dépourvues de séparateur central. Soit 400 000 kilomètres concernés.

« C'est une proposition qui n'est pas absurde », souligne Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime et de l'Assemblée des départements de France. « Mais, ajoute celui qui a été ministre des Transports de 2002 à 2004 et de 2007 à 2010, je pense qu'elle arrive trop tard. Ce n'est d'ailleurs pas la faute des sénateurs, mais la mesure a été annoncée le 9 janvier et elle entre en vigueur le 1er juillet, ce qui laissait peu de temps. C'est de surcroît le principal reproche qu'on peut adresser au gouvernement, celui d'avoir décidé sans concerter d'abord. »

« On ne demande pas à l'exécutif de reculer mais d'aménager », a assuré l'un des rapporteurs, Michel Raison. Les pro-80 n'y sont pas favorables et prêts à assumer l'impopularité qui peut accompagner cette réduction de la vitesse. Il est peu probable qu'Édouard Philippe écoute la voix de Raison.

2 Pourquoi la décision fait-elle à ce point polémique ?

Dominique Bussereau vient de fournir une première réponse. L'annonce est tombée le 9 janvier, à la grande surprise des élus, mais aussi des Français dans leur ensemble.

« En tant que président des Départements de France, la collectivité étant presque exclusivement concernée par la mesure, j'avais dit à Édouard Philippe que l'annonce était précipitée et qu'il aurait dû, pendant le dernier trimestre 2017, prendre le pouls des élus locaux et préparer les Français. » Selon un sondage AXA, ceux-ci déclarent leur hostilité à la mesure.

Plus largement, la voiture fait partie des sujets capables d'enflammer un pacifique repas entre amis ou en famille. « Mettez les 80 kilomètres à l'heure sur la table, vous n'en sortez pas avant des heures », constate Dominique Bussereau, qui a eu droit à ces dîners à rallonge quand il a développé l'usage des radars pendant le quinquennat Chirac.

Enfin, si on a un peu de mal à observer une convergence des luttes syndicales, on voit beaucoup plus clairement les mécontentements s'empiler comme les assiettes à la fin du repas évoqué plus haut, liés au pouvoir d'achat en général. Les députés macronistes ne sont d'ailleurs pas les plus silencieux sur le sujet, pris en tenaille entre la discipline envers Jupiter et le lien électoral à leur circonscription.

La limitation à 80 cristallise aussi une fracture territoriale. « L'exécutif est accusé de ne pas prêter l'oreille aux territoires ruraux », note Dominique Bussereau qui précise que 40 présidents de départements, essentiellement ruraux mais de gauche comme de droite, ont manifesté leur opposition à la mesure.

3 Y aura-t-il moins de morts sur les routes à 80 km/h ?

Il est évidemment impossible de répondre avec certitude à cette question, à l'origine même de la décision du Premier ministre.

L'exécutif assure que 300 à 400 vies pourront être sauvées chaque année. « Un mensonge d'État », rétorquent les anti-80 qui multiplient les manifestations d'automobilistes et de motards (lire ci-contre). « L'annonce a été faite le 9 janvier, avant que soient rendues publiques, le 25 janvier, des statistiques révélant une baisse de la mortalité routière. »

Ce qui est certain, c'est que sur une distance de 25 kilomètres, un trajet à 80 à l'heure durera deux minutes de plus qu'un trajet à 90, et qu'il faut 70 mètres pour s'arrêter à 90, contre 57 seulement à 80 à l'heure.

Dominique Bussereau (et pas que lui) est également certain que, malgré les déclarations d'Emmanuel Macron, l'État ne reviendra pas en arrière sur cette mesure. « Les Français auront pris le pli et il faudrait à nouveau changer les panneaux et la signalisation au sol. C'est impossible. »

400 000 kilomètres de routes départementales sont concernés par cette mesure, qui entrera en vigueur le

Les limitations de vitesse en Europe

L'expérience du Danemark

Le Danemark, où la vitesse était limitée à 80 km/h, expérimente peu à peu une hausse à 90 km/h

C'est l'argument massue des opposants à la limitation à 80 km/h : les Danois, eux-mêmes, sont revenus à 90 et ont montré qu'on meurt moins à cette vitesse. Y a-t-il un contre-exemple danois ? Pas si simple.

Comme dans plusieurs pays nordiques, la vitesse est limitée à 80 km/h sur les routes secondaires au Danemark. En 2011, le gouvernement a expérimenté un rehaussement de la limite de vitesse à 90 km/h, sur 100 kilomètres de routes secondaires.

Publié en 2016, un rapport du gouvernement danois constate bien une baisse du nombre d'accidents et de dommages corporels sur ces 100 kilomètres dans l'ensemble.

Sur trois ans, il y a eu 15 accidents et 11 dommages corporels, contre respectivement 18 et 13 sur les trois années précédant l'expérience. Cette baisse pourrait notamment être due à une meilleure fluidité du trafic.

Travaux d'aménagement

Mais le rapport reste très prudent. Car les tronçons expérimentés ont également fait l'objet d'importants travaux d'aménagement : bandes rugueuses au milieu et au bord des routes, distance par rapport aux objets et des limitations de vitesse locales aux alentours des carrefours, ronds-points et virages.

« Les conclusions en terme d'accident ne peuvent être regardées que comme les effets combinés d'une hausse de la limitation de la vitesse et de l'amélioration de la sûreté des routes », explique le rapport.

L'expérience danoise serait-elle transposable en France, où la légendaire tempérance nordique n'est pas toujours saillante, notamment sur les routes ? L'expérience a montré, par exemple, que la hausse de la limitation de vitesse n'avait eu que peu d'impact sur la vitesse moyenne des automobilistes danois, qui est passée de 85 à 87 km/h.

Yann Saint-Sernin

La limitation est passée à 90 km/h, en 2011. PHOTO DR

« La ceinture fera des morts ! »

Comme toute mesure de sécurité routière, la limitation à 80 km/h sur les axes départementaux suscite une levée de boucliers, avec des assauts de démagogie de part et d'autre et des tentatives, plus ou moins subtiles, de récupération politique. Nouveauté pour cette mesure, elle met les réseaux sociaux en surchauffe.

Ce n'était, évidemment, pas le cas en 1972, lorsque la ceinture de sécurité devient obligatoire sur les routes (elle le sera deux ans plus tard en agglomération). « Elle tuera de plus en plus avec l'extension de son port », écrivait alors un certain Jérôme Spycket, prenant l'exemple d'un automobiliste dans sa voiture en feu. « Chaque mort dû à la ceinture pourra être considéré comme victime d'un véritable assassinat légal », ajoutait-il. Celles et ceux, plus âgés, qui ont connu les dernières années de Georges Pompidou, auteur du mémorable « Arrêtez d'emmerder les Français ! », ont tous en mémoire un parent qui clamait fièrement : « Je ne mets pas ma ceinture, c'est ma liberté et ça ne concerne que moi. » Les sceptiques étaient plus nombreux que les partisans... 20 ans après la ceinture – que plus personne ne conteste, pas plus que le casque pour les motards – l'apparition du permis à points déclenche une nouvelle vague d'hostilité, comme le taux d'alcoolémie à 0,8 gramme par litre de sang, en 1983, et à 0,5 gramme, en 1995, (jamais abaissé depuis) et l'apparition des radars automatiques, en 2002.

Des mesures qui ont pour objectif de diminuer le nombre de victimes de la route. En 1972, on recensait 18 034 morts et plus de 386 000 blessés. Radars ou permis à points ont tous deux été accusés de brider la liberté du conducteur et servir de « pompes à fric » pour l'État. Mais la corrélation avec la diminution spectaculaire de la mortalité routière est indéniable. C'est le défi, pas gagné, qui attend les 80 à l'heure...

B. L.

REPÈRES

231

C'est le nombre de tués sur les routes de France métropolitaine, en mars 2018. Ce chiffre est en baisse de 13,5 %, par rapport à mars 2017, soit 36 morts en moins. En Outre-mer, ce chiffre est également en baisse. En mars 2018, 24 personnes y ont perdu la vie sur les routes. C'est deux de moins qu'en mars 2017.

5 074

C'est le nombre de personnes blessées sur les routes, en mars 2018. Elles étaient 6 152 un an plus tôt, en mars 2017. Ce chiffre est donc en baisse de 17,5 %, soit 1 078 blessés en moins sur la période. 1 559 personnes ont été hospitalisées plus de 24 heures en mars 2018, contre 2 176 en mars 2017.

4 029

C'est le nombre d'accidents corporels sur les routes de France métropolitaine, en mars 2018, soit une diminution de 18.6 % (918 accidents), par rapport à mars 2017.

3 QUESTIONS À ...

Marianne Grand
Porte-parole de la Fédération française des motards en colère de Gironde

1 Les sénateurs proposent de laisser aux départements la maîtrise des limitations de vitesse sur les routes secondaires. Qu'en pensez-vous ?
Ce serait déjà une avancée. D'autant qu'au cours de nos discussions, nous avons constaté que beaucoup d'élus locaux sont contre le projet. Après, si l'on identifie des tronçons dangereux avec une mauvaise visibilité ou une route étroite qui nécessite une baisse de la vitesse, on ne va évidemment pas s'y opposer.

2 Pourquoi une telle opposition à l'expérimentation voulue par le gouvernement?
Quand vous êtes un usager de la route, vous vous rendez forcément compte que ce n'est pas cette restriction qui va faire diminuer la mortalité sur les routes. Si nous avions le moindre doute là-dessus, nous ne protesterions évidemment pas.
Mais on sait bien que ce n'est pas le seul facteur qui intervient. La preuve par l'absurde : c'est sur les autoroutes que l'on roule le plus vite et c'est là qu'il y a le moins d'accidents !
Quoiqu'il en soit, nous pensons que lorsque la vitesse est en cause, il s'agit le plus souvent de vitesses dépassant les 90 km/h.
Si l'on veut réduire la mortalité sur les routes, et nous le voulons tous, il faut mettre l'accent sur la prévention. Quand vous êtes motards, vous n'imaginez pas le nombre de mauvais comportements auxquels vous êtes confrontés.
Ensuite, il faut améliorer l'état des routes. Un nid de poule, même à 80 km/h, cela peut vous déséquilibrer et provoquer de gros dégâts.

Marianne Grand. PHOTO DR

3 Au-delà de ces arguments, avouez que la perspective de rouler à 80 ne fait pas rêver les motards !
On va pas se mentir : à 80 km/h, vous êtes à 10 kilomètres de la limitation pour les véhicules sans permis ! Je pense qu'à cette vitesse (souvent les gens restent 5 à 10 km/h en deçà de la limite), cela va énerver tout le monde. Cela risque de créer encore plus de mauvais comportements.
L'autre raison est aussi que les moteurs ne sont pas faits pour rouler à cette vitesse en continu. Il y a une vitesse qui ne sera quasiment jamais passée et les moteurs vont s'abîmer.
On a vu lors de la dernière manifestation que beaucoup d'automobilistes se sentent concernés et nous ont rejoints. Il n'y a pas que les motards.

Propos recueillis par Y. St-S.

Énergie : le vrai coût des renouvelables

Un rapport de la Cour des comptes étrille la politique de soutien aux énergies renouvelables, la jugeant dispendieuse et incohérente. L'éolien et le photovoltaïque sont dans le viseur

Le parc photovoltaïque de Saint-Antoine d'Auberoche, en Dordogne, est entré en service au début de l'année. ARCHIVES ARNAUD LOTH

JEAN-DENIS RENARD
jd.renard@sudouest.fr

La Commission des finances du Sénat n'a pas dû être déçue. La lecture du rapport qu'elle a commandé à la Cour des comptes sur « Le Soutien aux énergies renouvelables » n'a rien de soporifique. Rendu public la semaine passée, cet épais document étrille la stratégie énergétique de l'État – s'il faut appeler « stratégie » un tel tissu d'incohérences – et en établit la note pour le contribuable et l'abonné au réseau électrique. Elle est salée.

Depuis une quinzaine d'années, le développement à marche forcée des énergies renouvelable (EnR) qui produisent de l'électricité et/ou de la chaleur s'est fait au travers de subventions (un tarif d'achat de l'électricité supérieur au prix du marché, par exemple) et de dispositifs fiscaux. Ces mécanismes ont un impact financier sur l'instant mais surtout sur l'avenir. Car l'État s'est engagé pour longtemps afin de donner un minimum de visibilité aux acteurs économiques et d'inciter au développement de filières matures.

Pour le solaire photovoltaïque, pour l'éolien et pour l'injection de biométhane sur le réseau de gaz, « les premiers contrats de soutien datent du début des années 2000 et peu sont arrivés à échéance », relèvent les magistrats. « Les engagements pris jusque fin 2017 représenteront 121 milliards d'euros – en euros courants – entre 2018 et l'échéance des contrats, la plus tardive intervenant en 2046 », détaillent-ils. Pour 2018, ce sera 5,2 milliards d'euros. Pour 2019, 5,6 milliards. Puis la courbe va grimper jusqu'en 2025, où le soutien public à ces trois EnR atteindra 7,2 milliards d'euros. Elle redescendra lentement jusqu'en 2030, où interviendra une baisse significative.

Du courant faible au prix fort

Pour le solaire photovoltaïque, les incitations financières ont été particulièrement avantageuses avant 2011, date qui coïncide avec un moratoire sur les aides publiques assumé par Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre de l'Écologie de l'époque. Pour cette seule filière, « les garanties accordées avant 2011 représenteront 2 milliards d'euros par an jusqu'en 2030 (soit 38,4 milliards en cumulé) pour un volume de production équivalent à 0,7 % du mix électrique », c'est-à-dire de toute l'électricité qui alimente le réseau français, appuie cruellement la Cour des comptes.

Les magistrats prennent également l'exemple d'une filière encore dans les limbes, celle de l'éolien en mer. Pour la mettre sur les rails, l'État a lancé deux appels d'offres en 2011 et 2013. À leur terme, il a attribué six lots au large des côtes de la Manche et de l'Atlantique, avec un tarif de rachat de l'électricité fort généreux. Si cette opération allait jusqu'à son terme, « elle coûterait aux finances publiques 2 milliards d'euros par an pendant vingt ans (soit 40,7 milliards en cumulé) pour un volume équivalent à 2 % de la production électrique », démontrent-ils.

Cet effort de dévoilement n'est pas inutile. Quand on parle de coût de l'énergie ces temps-ci, c'est surtout à propos du nucléaire et notamment de la facture en dérapage incontrôlé du nouveau réacteur EPR en phase de tests à Flamanville, dans la Manche. Sa construction sera revenue à 10,5 milliards d'euros (et ce n'est peut-être pas fini). Bon an mal an, il pourrait lui aussi abonder quelque 2 % de la production électrique française.

Le petit bénéfice climatique

La comparaison entre les coûts du nucléaire – une filière installée – et les moyens qui ont été consentis sur la durée aux énergies renouvelables est forcément biaisée. Reste à savoir si ces moyens répondaient aux objectifs initiaux. Comme le rappelle la Cour des comptes en préambule, la raison d'être des énergies renouvelables consiste à « limiter les émissions de gaz à effet de serre (qui provoquent le réchauffement climatique, NDLR) en se substituant aux énergies fossiles ».

En France, les émissions de CO2 (dioxyde de carbone) tournent autour de cinq tonnes par an et par habitant depuis le début des années 2010, un chiffre avant tout indexé sur la conjoncture économique. Selon les statistiques officielles, les émissions de gaz à effet de serre du pays ont quand même baissé de plus de 7 % entre 2012 et 2015.

Nul ne saurait évaluer la part exacte à attribuer au renouvelable dans ce très léger mieux. Quoi qu'il en soit, des sommes aussi conséquentes que celles évoquées par la Cour des Comptes n'auraient-elles pas amené une plus forte réduction des émissions de gaz à effet de serre si elles avaient servi d'autres desseins ? Les économies d'énergie, par exemple, le parent pauvre des politiques publiques ?

Des choix dénués de logique

Les magistrats ne poussent pas l'analyse jusqu'à ce point. En revanche, ils montrent bien que les choix politiques ont tapé à côté de la cible. Le soutien aux EnR thermiques (chauffe-eau solaires, pompes à chaleur, chaudières à bois, géothermie etc.) est resté à des niveaux modestes. C'est très étrange quand on sait que ces énergies productrices de chaleur remplacent les énergies fossiles comme le fioul et le gaz utilisés dans les logements. « Elles reçoivent aujourd'hui l'équivalent d'un dixième du volume de soutien public consacré aux EnR », relève le rapport.

> « Les émissions de CO2 tournent autour de cinq tonnes par an et par habitant »

Au contraire, c'est pour les EnR électriques (éolien et photovoltaïque) que l'argent coule à flots. Or l'électricité française est très largement « décarbonée » – elle émet peu de gaz à effet de serre en raison de la prépondérance du nucléaire. Pour la cause du climat, l'État a donc aidé des filières respectueuses du climat à concurrencer une autre filière respectueuse du climat, le nucléaire.

Cette incohérence a été inscrite dans le marbre de la loi de Transition énergétique de 2015, qui vise à la fois la baisse de la part des combustibles fossiles dans la consommation d'énergie et de celle du nucléaire dans l'électricité. Traduction de la loi, la « programmation pluriannuelle de l'énergie » de 2016 « n'a pas permis de rendre compatibles » ces deux objectifs. Un langage mesuré pour qualifier le cap erratique de la politique énergétique, otage d'un débat hystérique sur le nucléaire.

DES RÉSULTATS INDUSTRIELS DÉCEVANTS

C'est un autre problème pointé par la Cour des comptes : malgré les wagons d'argent public injecté, « la France n'est pas parvenue à se doter de champions » industriels.

« Les industries françaises couvrent moins de la moitié de la valeur ajoutée des investissements et moins de 25 % de la fabrication dans les EnR électriques (éolien et solaire) » relèvent les magistrats qui constatent que le contribuable a fait tourner les usines chinoises de panneaux solaires. La France a aussi perdu la partie sur l'éolien en mer, dont les fleurons sont passés sous pavillon étranger.

D'où la suggestion de la Cour de tout remettre à plat. Le gouvernement s'y attelle. Il vient de faire part de son intention de renégocier les contrats pour les six parcs attribués d'éolien en mer. Et il planche sur une nouvelle « programmation pluriannuelle de l'énergie ».

Les trains et les avions restent rares

GRÈVES Les conflits à la SNCF contre la réforme et chez Air France pour les salaires ont encore bien mobilisé hier. Même chose aujourd'hui

Pour la première fois, les grèves par épisodes menées depuis plusieurs semaines dans les deux groupes tombent aux mêmes dates deux jours de suite.

Sur les rails, le cinquième épisode de grève devrait se traduire aujourd'hui par la circulation d'un TGV sur trois, soit un peu moins qu'hier, a annoncé la SNCF. Avec également un Intercités sur trois, deux Transilien et TER sur cinq, et un train sur deux à l'international, le trafic sera pour le reste similaire à celui de la veille, selon les prévisions du groupe.

Le taux de grévistes s'élevait à 17,45 % hier en milieu de matinée, a indiqué le groupe ferroviaire. Il s'agit du taux le plus bas communiqué depuis le début du mouvement, début avril.

Cependant, la mobilisation des agents indispensables à la circulation des trains reste élevée, quoiqu'en baisse : 62,6 % des conducteurs, 48,7 % des contrôleurs et 24,4 % des aiguilleurs.

Opération « péage gratuit » des cheminots, hier au péage de l'A10 à Saintes. PHOTO THIBAULT SEURIN

« Toujours très mobilisés »

Dimanche, le patron de la SNCF, Guillaume Pepy, a assuré que « la grève s'érode lentement », mais les syndicats contestent les chiffres annoncés et dénoncent la « manipulation » de la SNCF qui notamment comptabilise les cars de substitution comme des trains.

« Oui la grève, elle tient ! Et le président Pepy n'est plus à une formule près ! », s'est exclamé François Grasa de FO-Cheminots hier, lors du congrès de Force ouvrière à Lille.

Les cheminots « sont toujours très mobilisés, très motivés », a affirmé depuis Bordeaux David Villegas de la CGT-Cheminots, dénonçant une « manière très politique de la direction de comptabiliser » les grévistes.

Intersyndicale aujourd'hui

Dans ce contexte, le président de la République a répété qu'il n'amenderait pas son projet de réforme ferroviaire. Depuis les États-Unis, Emmanuel Macron a déclaré n'avoir « pas d'autre choix » que de poursuivre sur cette voie. « Si je m'arrête, comment est-ce que je pourrais moderniser le pays et anticiper l'avenir ? », a-t-il dit dimanche à la chaîne Fox News. Les cheminots n'entendent pas pour autant rendre les armes. Les quatre syndicats représentatifs à la SNCF (CGT, Unsa, SUD et CFDT) aborderont le sujet lors d'une intersyndicale aujourd'hui.

Aujourd'hui, le trafic à Air France restera de nouveau perturbé en raison d'une onzième journée de grève pour les salaires. Alors qu'un avion sur quatre est resté cloué au sol hier, la direction de la compagnie table sur une proportion quasi identique aujourd'hui, avec « près de 75 % » des vols assurés.

Dans le détail, le groupe aérien mise sur le maintien de 70 % des long-courriers, 65 % des moyen-courriers et 80 % des court-courriers. Le taux de grévistes est estimé à 27,2 % pour les pilotes et 19,9 % pour les hôtesses et stewards.

Pour sortir d'un conflit qui aura coûté « autour de 300 millions d'euros », hier et aujourd'hui compris, la direction d'Air France a mis sur la table une augmentation générale des salaires de 2 %, ainsi que 5 % supplémentaires sur trois ans, une proposition rejetée par les onze syndicats grévistes. La direction va consulter l'ensemble des salariés sur ce projet d'accord.

UNIVERSITÉS

Les dégâts commis dans les universités bloquées et occupées ces dernières semaines par des opposants à la loi sur les nouvelles modalités d'entrée à la fac devraient dépasser le million d'euros, a déclaré hier la ministre de l'Enseignement supérieur. Le coût des dégradations est notamment estimé à 300 000 euros à l'université Paul-Valéry de Montpellier et de 200 000 à 300 000 euros à Paris-1 Tolbiac, a précisé Frédérique Vidal dans « L'Épreuve de vérité » sur Public Sénat, en partenariat avec l'AFP, Radio Classique et Les Échos. « Il est important de savoir qui a commis ces dégâts car c'est le contribuable qui va payer », a-t-elle ajouté.

Pour que la paix revienne sur la ZAD

NOTRE-DAME-DES-LANDES Les occupants de la ZAD ont demandé hier un « geste d'apaisement »

Hier, sur la RD81 : « C'est plutôt calme », admet la gendarmerie. PHOTO DAMIEN MEYER/AFP

Hier, au dernier jour de l'ultimatum fixé par le gouvernement, un calme précaire régnait sur le bocage nantais. « Un geste a été fait de la part des habitants de la zone. Ce n'est plus à nous de faire un geste, c'est très clairement au gouvernement de faire un geste pour prolonger l'apaisement », a lancé Baptiste, 33 ans, artisan crêpier sur la ZAD, au cours d'une conférence de presse.

Deux semaines après les premières expulsions sur la ZAD, qui ont conduit à la destruction de 29 « squats » sur 97 habitats recensés par le gouvernement, des explosions de grenades ont encore retenti dans le bocage nantais.

« Quelques opposants font face aux gendarmes. C'est plutôt calme, c'est du face à face, sans heurts », a indiqué la gendarmerie.

La route départementale 81, qui traverse la zone du nord au sud, n'est plus entravée par des barricades comme au début de l'opération de gendarmerie, qui mobilise quelque 2 500 militaires.

« Démarche collective »

Vendredi, une délégation d'occupants de la ZAD a déposé une quarantaine de projets nominatifs à la préfecture pour régulariser la situation des occupants, comme l'avait exigé le gouvernement.

Si la préfète des Pays de la Loire Nicole Klein a souligné le « gros travail » des zadistes, la décision de poursuivre ou non les expulsions revient au chef du gouvernement.

« Depuis que le dossier a été déposé, il n'y a eu aucune communication gouvernementale qui allait dans le sens de l'apaisement. Donc on s'attend à la possibilité qu'ils reviennent intervenir », estime Baptiste.

« On a jusqu'à la fin de la journée pour présenter de nouveaux projets ou les affiner. Un travail continue d'être mené sur ce plan-là », ajoute-t-il.

Lors de la conférence de presse, plusieurs occupants ont rappelé que les projets déposés en préfecture étaient interdépendants et qu'il s'agissait d'une « démarche collective » pour le territoire. « On demande qu'on nous laisse un laboratoire d'expérimentation sur la gestion du foncier et sur les questions d'agro-écologie », explique de son côté Sarah, habitante de la ZAD.

Plusieurs projets ont été présentés en détail aux journalistes présents. Des agriculteurs du collectif Copain 44, parrains des projets agricoles, ont aussi apporté leur soutien à la démarche des zadistes. « Les projets tiennent la route », considère Thomas Hardy, 33 ans, agriculteur près de Chateaubriant (Loire-Atlantique). « Il faut laisser du temps pour les construire, on ne peut pas monter des projets sous la pression », ajoute-t-il, en soulignant qu'une installation agricole classique réclame « de 18 à 24 mois de formalités administratives ».

La préfecture a indiqué qu'un bilan du nombre de projets déposés serait réalisé après leur examen par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), sans préciser la durée de cet examen.

Jonathan Muñoz au Vietnam

COGNAC Le conseiller régional cognaçais y part, pendant une semaine, pour établir des contacts économiques

Jonathan Muñoz, en mission économique au Vietnam. ARCHIVES J.G.

Décidément, l'Asie est à l'ordre du jour du côté de Cognac. Le maire Michel Gourinchas à peine rentré d'un séjour en Chine, c'est au tour de son directeur de cabinet, Jonathan Muñoz, de s'envoler aujourd'hui vers ce continent. Direction le Vietnam, jusqu'au 5 mai, avec une délégation de la région Nouvelle-Aquitaine, « deux élus et trois techniciens », précise-t-il.

On ne le sait peut-être pas assez, mais la Région est jumelée avec deux provinces vietnamiennes, Lào Cai et Hué, et le fait qu'en 2018 on célèbre le 45e anniversaire du rétablissement des relations diplomatiques entre Paris et Hanoï est un bon moment pour essayer d'intensifier ces contacts. Ce séjour est, ainsi, l'occasion de mener une mission institutionnelle à double but, culturel et économique.

Tisser des liens

« J'y vais avec Isabelle Boudineau (conseillère régionale de Bordeaux, NDLR), qui s'occupe de la partie culturelle. Mois, j'y vais sur le côté économique et commercial, dans le cadre de ma délégation au développement international », explique Jonathan Muñoz, membre de la commission du développement économique. « C'est la première fois que l'on associe, de cette manière, la culture et l'économie. » Du côté culturel, la délégation participera à un festival international de la BD à Hué, qui se déroulera du 27 avril au 2 mai : « On y présentera une exposition sur la BD francophone, réalisée par la Cité de la BD d'Angoulême. C'est un bon moyen de promotion artistique et culturelle. »

Du côté économique, l'objectif de Jonathan Muñoz est de tisser des liens pour permettre aux entreprises de la région de développer leurs échanges et d'investir au Vietnam, « mais aussi d'intéresser des Vietnamiens pour qu'ils viennent chez nous ». Trente-huit entreprises de la Nouvelle-Aquitaine exportent déjà vers le pays sud-asiatique. « Bien sûr, il y a les vins et spiritueux, où Rémy Cointreau est leader, mais c'est aussi un marché important en ce qui concerne l'équipement agricole. Et nous avons dans la région des entreprises qui ont des compétences importantes dans le domaine de l'aéronautique, la santé, l'hygiène... qui sont également des segments importants à conquérir. »

Surtout, le Vietnam est un des pays d'Asie à forte croissance économique actuellement, alors autant savoir comment le séduire.

Didier Faucard

VU SUR LE SITE WWW.PRIX-CARBURANTS.GOUV.FR

Où trouver le gazole le moins cher de Charente ?

Hier à l'Intermarché de Saint-Cybard à Angoulême, chez Leclerc à Angoulême, Auchan à La Couronne et Carrefour à Soyaux, le litre de gazole était vendu 1,349 €. À Cognac, les prix étaient un tantinet plus chers : 1,353 € chez Leclerc ; 1,359 € à Auchan et chez Inter. PHOTO T. DAVID

Félix-Gaillard veut défendre sa particularité

ÉDUCATION Le collège pourrait perdre une classe de 5e à la rentrée. Pour les parents, c'est une « menace pour le bien-être » des enfants en classe Ulis, accueillant des élèves fragiles

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Hier, les élèves du collège Félix-Gaillard ont fait leur retour après les vacances de Pâques. Mais dans l'esprit des parents d'élèves et des professeurs, une autre rentrée se prépare : celle de septembre. Avec une menace : la fermeture d'une classe de 5e.

Une nouvelle suppression qui s'ajoute à celles des années précédentes. « À force de grignoter des classes, c'est la survie de l'établissement qui est en jeu », alertent les syndicats et les parents d'élèves depuis déjà un mois. D'ailleurs, leur pétition a circulé pendant les vacances et elle devrait servir à faire pression sur le rectorat (lire ci-contre).

Mais dans cet enjeu global, un problème particulier apparaît : celui des classes Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire). « Nos enfants méritent une attention particulière, alertent des parents. Si les classes normales sont surchargées, on voit mal comment ils pourraient étudier sereinement. »

Pour comprendre de quoi il retourne, des familles ont accepté de nous expliquer en quoi consiste l'Ulis : « Il s'agit d'une classe unique pour des enfants présentant des troubles ou un handicap, résume Laurence, la mère de Chloé, actuellement en 5e. Ma fille est dyslexique. Elle a intégré une Ulis dans son école primaire. Et, petit à petit, elle s'est épanouie. On a pu constater de vrais progrès. »

> « Ça permet de ne pas couper nos enfants des autres »

Au collège, les enfants d'Ulis suivent donc des cours en commun, à leur rythme, mais intègrent parfois les autres classes. « Chloé pratique les cours de sport et de technologie. Le sport, c'est très positif pour elle car ça lui permet d'être traitée comme tout le monde, sur un pied d'égalité. Ça permet de ne pas couper nos enfants des autres et la cohésion est meilleure. »

Les classes Ulis accueillent des enfants en situation de handicap ou souffrant de troubles divers. Les parents craignent que les fermetures de classes ne leur nuisent. PHOTO J.G.

« Dégringolade » pour tous ?

Mais la perspective d'intégrer des classes encore plus chargées ne ravit pas Isabelle, maman de Solène, en 4e. « Dans les matières où elle fait de l'inclusion, ma fille est à l'aise, assure-t-elle. Sauf qu'avoir 31 élèves par classe à la rentrée représente une menace pour son confort. Les salles ne peuvent pas accueillir autant d'élèves. Alors, comment avoir des élèves en Ulis accompagnés de leur AVS [assistant de vie scolaire, NDLR] ? Je ne m'interroge pas pour ma fille car elle ne sera pas concernée cette année. Mais les autres ? Je pense que ça va pénaliser les enfants et être la dégringolade pour tout le monde. »

Actuellement, le collège Félix-Gaillard compte 11 adolescents en Ulis. Selon les syndicats, il y en aura 12 l'an prochain alors que le seuil normal serait de dix.

La directrice académique répond

Marie-Christine Hébrard, la directrice académique des services de l'Éducation nationale (Dasen), assume cette suppression de classe annoncée : « Le collège est traité de la même manière que les autres ayant une Ulis avec un taux d'encadrement identique. J'ai rassuré tout le monde en disant qu'on serait attentif aux situations. » Ainsi, d'éventuelles inscriptions dans les mois qui viennent pourraient peut-être écarter la piste d'une fermeture de classe.

Mais que répondre aux familles qui s'inquiètent du bien-être de leur enfant dans des classes surchargées ? « J'aimerais bien qu'on arrête de faire passer l'idée que l'équité sur le territoire est une question d'arithmétique, répond la Dasen. Nous répartissons les moyens sur le territoire de manière équitable. Ce n'est pas de l'arithmétique mais une garantie que l'on donne à tous. » Dans cette réponse faite à « Sud Ouest », Marie-Christine Hébrard ne parle jamais du ressenti des familles. A-t-elle pris en compte « le confort » des élèves d'Ulis ? « Je laisse cette interprétation aux familles », ajoute Marie-Christine Hébrard quand on lui fait remarquer. « L'établissement est autonome et peut faire les choix qu'il souhaite pour ajuster, dédoubler des classes ou faire des petits groupes. » Derrière ce jargon, un sous-entendu : c'est au collège de se débrouiller pour prendre soin des élèves d'Ulis, quitte à supprimer des options (comme les classes chant, par exemple) pour libérer du personnel en plus. « La Dasen explique que les moyens ne sont pas suffisants pour garantir à tous les élèves une école égalitaire et de qualité, réagit Force ouvrière. Il faut donc déshabiller Pierre pour habiller Paul et c'est aux chefs d'établissements de choisir qui l'on déshabille. C'est inacceptable. » Ainsi, les syndicats d'enseignants FO, Sud éducation et SGEN CFDT manifesteront le 7 mai à 17 heures devant la sous-préfecture.

Une passerelle entre le négoce et les bars

ÉCONOMIE

Le Bureau national interprofessionnel du cognac organisait hier une opération pour ses « ambassadeurs »

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Hier après-midi aux Abattoirs, 35 maisons de négoce ou viticulteurs tenaient une table pour échanger avec les représentants des bars « ambassadeurs » du cognac. PHOTO PH.M.

Comment mieux faire apprécier le cognac dans ses terres d'origine ? Le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) mise sur les bars et restaurants, des prescripteurs propulsés « ambassadeurs ». Dans cette catégorie, ils sont aujourd'hui un peu plus de 130, dans les deux Charentes, à Poitiers, Niort et Bordeaux.

Leur nombre avait grimpé à plus de 200 dans le sillage de la Semaine du cognac, initiée par le BNIC au mois de juin. De 2006 à 2013, les établissements étaient invités à mettre l'eau-de-vie charentaise en avant pendant une semaine. Le concept avait fait son temps. « En 2014, on a basculé sur un autre format pour mieux s'adapter aux événements au fil de l'année. On cible aussi les établissements, avec quelques exigences », explique David Boileau, « ambassadeur » du BNIC.

Un « business » rentable

Parmi les engagements, les enseignes doivent proposer un nombre minimum de marques, donner une image « respectueuse », veiller à une « consommation responsable »… L'interprofession les accompagne en fournissant un peu de matériel publicitaire et des verres. Au-delà de la défense du terroir local, les bars peuvent s'y retrouver. « On leur montre le business qu'ils peuvent faire. Des gens qui viennent dans la région ont envie de boire "local". On leur propose un produit à la dimension artisanale », poursuit David Boileau.

Pour la troisième année, hier, le BNIC proposait à ces intermédiaires un « cognac dating ». L'après-midi, les barmen et sommeliers pouvaient rencontrer des maisons de négoce et des viticulteurs. Ils sont 35 à avoir joué le jeu, offrant une belle représentativité. « On se doit d'être là. Cela permet aussi de montrer des produits, rafraîchir la mémoire des clients », confie Dominique Touteau, maître de chai chez Delamain.

Initiation aux accords de goûts

Son homologue de Frapin, Patrice Piveteau, a la même approche. « Dans cette catégorie, il y a de la place pour tout le monde. Notre objectif commun est la défense de la catégorie. » La vitrine est intéressante pour des petites marques comme Dobbé ou Raison Personnelle, à Angeac-Champagne. « On fait moins de 500 bouteilles par an. Il y a des gens qui recherchent le côté sur mesure », note sa représentante, Sabine Dewitasse.

« Il y a deux réseaux qui ne se parlent pas, alors qu'il y a beaucoup de choses à faire ensemble », considère David Boileau. La journée se prolongeait sous une forme festive avec une initiation aux accords mets-cognac, sous la férule de Thierry Verrat, chef à La Ribaudière. Germain Canto, du bar Louise, et Guillaume Le Dorner, de Luciole, ont apporté leur expertise sur le mariage entre les cocktails et les plats. Tout en glissant quelques recettes « faciles » pour que la présence du cognac à la carte ne soit pas un geste d'esthète.

UN TOUR EN VILLE

Les élus de Grand-Cognac se réunissent jeudi soir à Gensac-la-Pallue

AGGLOMÉRATION Le Conseil communautaire de Grand-Cognac se réunira jeudi, à 18 heures, à la salle polyvalente de Gensac-la-Pallue. L'ordre du jour, très technique et administratif, ne comporte aucun dossier majeur. Mais comme souvent au sein de l'Agglomération, où des tensions existent entre les urbains et les ruraux, des délibérations anodines pourraient susciter de vifs débats. Le diable, on le sait, se cache souvent dans les détails…

Blues Passions inaugure ses nouveaux locaux

RUE DU 14 JUILLET L'association Blues Passions inaugure ses nouveaux locaux, ce soir, au 12, rue du 14 Juillet, dans les anciens bureaux de la Mutuelle 403. La soirée – privée, réservée aux bénévoles et adhérents – sera suivie de trois jours de portes ouvertes « destinés à tous ceux qui souhaitent nous rencontrer et découvrir nos métiers et nos projets », dit l'équipe, la présidente Catherine Mattéi, le directeur artistique Michel Rolland, et la chargée de communication Gwenaelle Tranchant.

L'équipe dans les locaux de l'ancienne Mutuelle 403, en janvier, avant les travaux. D.R.

Une soirée rock et philo sans prise de tête au Castel

CHÂTEAUBERNARD

Rockeur et professeur de philosophie, Francis Métivier propose « Rock'n philo live » demain soir

Francis Métivier sera au Castel à 20 h 30. PHOTO DR

De la philosophie en mode rock. « Rock'n philo live », c'est la proposition artistique de Francis Métivier demain, à 20 h 30, au Castel de Châteaubernard. Rencontre avec un rockeur docteur en philosophie, écrivain, professeur au lycée de Saumur et à l'université de Tours.

« Sud Ouest » Racontez-nous vos premiers émois philosophiques ?

Francis Métivier (Rires) En même temps que ceux pour le rock vers 14-15 ans. Ça a commencé en cours de grec. Je faisais du grec avant de faire de la philo. On traduisait des textes de Platon, c'était des textes anecdotiques. Et puis ça a coïncidé avec ma découverte du rock dans des soirées. Et, en fait, j'ai vu assez rapidement qu'il y avait un tronc commun entre le rock et la philo, entre des gens comme Socrate et Dylan, par exemple. Leur tronc commun, c'est la contestation sous des formes très différentes mais avec un questionnement qui était assez similaire.

Avez vous fait partie d'un groupe de rock plus jeune ?

J'ai fait partie de plusieurs groupes de rock dès 14-15 ans. En ce moment j'ai un groupe, La Chouette (1). On a mis cinq titres sur les plates-formes et, là, on est en train d'enregistrer cinq autres. Une fois ces derniers en ligne, on essayera de « choper » des programmateurs. Le rock n'est pas un objet d'étude pour moi. C'est une pratique.

Quel prof de philo êtes-vous ?

Normal. Je ne vais pas en cours avec ma guitare. Je m'en sers de temps en temps en cours. Le rock est une porte d'accès à la philo… pour ceux qui aiment le rock ! Je crois que, parfois, les élèves sont déçus. Mais on ne peut pas ne pas être un prof normal parce qu'il y a une épreuve à préparer. Il faut être carré.

Ne faudrait-il pas enseigner la philo plus tôt ?

Ça va être fait. Dans les nouveaux programmes, déjà en première, il y aura un cours qui s'appellera humanité, philosophie et littérature obligatoire qui sera pris en charge par les profs de philo ou de français. L'idéal serait de commencer en seconde.

Que pensez-vous de la participation des élèves de l'école de Lussac au premier prix jeunesse du festival Philosophia de Saint-Emilion (lire le « Mag » de « S.O. » du 31 mars) ?

On peut philosopher avec des enfants. Il ne s'agit pas de faire la même chose qu'en terminale. En fait, tout le monde se pose des questions sur le sens des choses donc tout le monde a besoin d'être guidé dans ce questionnement. La grande tendance, c'est de partir de contes, de textes. Mais c'est bien de se questionner sans support parce que les gamins ont un questionnement en eux. Le but, c'est qu'ils l'expriment. Dès que je peux, je mets en avant la nécessité de faire de la philosophie en lycée professionnel. Ils n'en ont pas. On peut les aider à changer de langage. Comment on arrive à leur faire dire que, « on n'en a rien à foutre », ça renvoie à la notion d'indifférence et qu'après on peut aller sur les Stoïciens. Comment peut-on enseigner la philosophie en lycée professionnel, dans les collèges, les écoles primaires ? Là-dessus, il y a un vide chez les inspecteurs généraux. Je crois qu'ils n'ont pas envie.

Les réfractaires à la philo seront de votre spectacle ?

C'est une bonne occasion de se réconcilier avec la philosophie. Si des gens l'ont mal vécu en terminale, pour eux, c'est le moment de prendre leur revanche. Pour les gens qui n'ont jamais fait de philosophie, c'est l'occasion d'en faire. C'est une alternance de lecture courte de textes, de questionnements philosophiques, d'illustration par des morceaux que j'interprète avec mon contrebassiste, Christian Gentet. C'est un cycle en trois temps qui se répète huit fois. Sur la partie philo, je ne dépasse pas trois à quatre minutes à chaque fois, on passe assez vite à l'illustration rock.

Recueilli par Sandra Balian

(1) www.lachouette-musique.com.
Renseignements sur le castel.fr.
Tél. 05 45 32 76 81. Spectacle gratuit.